

Non à la double peine pour des animateurs innocentés !

Nous demandons la réhabilitation des personnes injustement sanctionnées, et le droit d'un retour digne à l'emploi, quel que soit leur statut !

En intersyndicale, unis pour soutenir les animateurs injustement suspendus, nous avons été reçus le 1^{er} juin par le Maire de Paris qui a pu répondre aux revendications portées par le mouvement unitaire, mais des angles morts demeurent, que le **CFTC** dénonce pour une justice capable de **protéger véritablement les innocents : enfants comme agents !**

1. Aucun risque ne doit être pris pour les enfants

Comme nous l'avons-nous-mêmes connus dans le passé ou dans d'autres cadres d'activité, **la CFTC demande le renforcement du contrôle d'honorabilité pour tous les agents qui travaillent directement avec des enfants**, quelle que soit la direction.

2. Titulaires, contractuels, vacataires : tous méritent la même chance

La **CFTC** dénonce cette chasse aux sorcières qui punis coupables et innocents sans discernement, et sans droit à la réhabilitation ! C'est une injustice supplémentaire pour des agents vacataires qui souffrent déjà de la fragilité de leur situation professionnelle. La Ville doit les accompagner et les soutenir s'ils s'avèrent innocentés.

Que compte faire la Ville de Paris vis-à-vis des dossiers classés sans suite après enquête ?

- **Pour les vacataires qui ont été radiés ?**
- **Pour les contractuels qui ont été suspendus ?**
- **Et pour les titulaires écartés de leur équipement initial ?**

La CFTC demande une procédure formalisée pour harmoniser la gestion de ces situations.

Nous demandons une réhabilitation soutenue par la Ville pour les agentes et les agents formellement innocentés des condamnations portées par la clameur publique.

La **CFTC** sera vigilante sur les propositions que doit faire le Maire les prochaines semaines

La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer

